

Epiphyt – Evolutions de la V2.2

Version du

Résumé

La présente note technique présente les évolutions apportées par la version 2.2 d'Epiphyt, mise en production le xx/xx/xxxx.

Table des matières

1. Mise en production de la version 2.2.....	3
2. Droits d'accès aux observations validées (rappel).....	4
3. Ce qui change avec la V2.2.....	4

1. Mise en production de la version 2.2

La version 2.2 d'Epiphyt est disponible depuis le xx/xx/xxxx sur le site Ecophyto 2018 à l'adresse suivante : <http://agriculture.gouv.fr/epiphyt>.

Cette nouvelle version d'Epiphyt intègre la gestion des droits d'accès aux observations validées en fonction des habilitations attribuées aux utilisateurs.

Ces fonctionnalités ne seront pleinement opérationnelles qu'à la mise en service des flux d'échange des données d'observation entre Epiphyt et les systèmes d'information des partenaires des réseaux d'épidémiosurveillance. En attendant la livraison de la version V2.2 aura un impact très limité par rapport à la version actuelle.

2. Droits d'accès aux observations validées (rappel)

Le partage des données d'observation validées qui seront mis en œuvre lorsque la mutualisation des données dans la base Epiphyt sera opérationnelle repose sur les principes rappelés ci dessous.

Les droits d'accès d'un utilisateur Epiphyt vont dépendre des caractéristiques suivantes :

- son rôle dans l'application : animateur inter filière, animateur filière, observateur, correspondant,
- sa structure d'appartenance,
- ses cultures autorisées par réseau.

	Droits d'accès en V2.1	Apport de la V2.2
Animateur inter filière	Consultation de toutes les observations de son réseau régional.	Consultation des observations des réseaux où il n'est pas animateur inter filière

Rôle :

L'animateur inter filière a accès à

Avec la V2.2, les administrateurs régionaux des autres réseaux pourront lui donner des droits sur les observations de leurs réseaux.

Rôle animateur filière :

L'animateur

3. Ce qui change avec la V2.2